

Conseil municipal d'Aunac sur Charente du 20/04/2026

Désignation secrétaire de séance : LUNE Philippe

<i>Absents excusés</i>	<i>Pouvoir à</i>
GALLAND Albert-Alexis	BOUYSET Céline
PALOMBO Vanessa	LEPRETRE Armelle

Approbation compte-rendu réunion précédente

Fichier pdf envoyé à tous les conseillers par mail le : 9 avril 2026

POUR : 19 – CONTRE : 0 – ASTENTION : 0

.. Projet de création d'un club de foot : présentation du projet et de futurs joueurs

Délibération n° D_2026_4_1 - Objet : Affectation du résultat 2025

Fonctionnement

Dépenses au 31.12.2025 pour 649 682.54 euros

Recettes au 31.12.2025 pour 725 703.12 euros

Total au 31.12.2025 pour 76 020.58 euros

Résultat antérieur reporté (002) pour 644 693.78 euros

Résultat cumulé de fonctionnement au 31.12.2025 pour 720 714.36 euros

Investissement

Dépenses au 31.12.2025 pour 185 669.68 euros

Recettes au 31.12.2025 pour 79 958.95 euros

Total au 31.12.2025 pour -105 710.73 euros

Résultat antérieur reporté (001) pour 26 208.05 euros

Résultat cumulé d'investissement au 31.12.2025 pour – 79 502.68 euros

Restes à réaliser au 31.12.2025 pour – 77 787.12 euros

Affectation comme suit des résultats cumulés :

Recettes de fonctionnement au compte 002 pour 563 424.56 euros

Recettes d'investissement au compte 1068 pour 157 289.80 euros

Dépenses d'investissement au compte 001 pour 79 502.68 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'affecter les résultats comme énoncé ci-dessus.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_2026_4_2 - Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale au titre de l'année 2026

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, M. le Maire propose de fixer les taux comme suit :

taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.64 %

taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48.86 %

taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 16.20 %

cotisation foncière des entreprises : 22.97 %

Sur proposition du maire ;

Le conseil municipal décide

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.64 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48.86 %
taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 16.20 %
cotisation foncière des entreprises : 22.97 %

CHARGE M. le Maire

de transmettre cette décision aux services préfectoraux ;
de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques,
accompagné d'une copie de la présente décision rendue exécutoire, via « Démarches simplifiées ».

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_2026_4_3 - Objet : Aménagement de l'aire de jeux place du champ de foire

Il a été décidé d'installer sur la place du champ de foire une aire de jeux pour enfants. Les anciens jeux ont été démontés pour des raisons de conformité.

Les jeux ont été achetés et livrés. Il reste à réaliser le site sécurisé de leur installation, conformément à la réglementation.

Deux entreprises ont été sollicitées et ont remis des devis. AB Terrassement : 27 391,87€ TTC et LOCHON Maxime : 26.388,60€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- décide de retenir l'offre la moins onéreuse, soit l'entreprise LMC de LOCHON Maxime pour la somme de 26 388.60 euros
- précise que cette dépense sera inscrite au budget 2026 en section d'investissement au compte 2318-100

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_2026_4_4 - Objet : Projet pédagogique de l'école d'Aunac

Le Directeur de l'école des Ondines d'Aunac envisage un projet de mare pédagogique pour l'école des Ondines. Le syndicat des écoles d'Aunac – le sivism d'Aunac – travaille en collaboration avec le directeur pour le montage de ce dossier. Il est utile dans un premier temps de travailler sur une esquisse de faisabilité. Un cabinet d'architecture propose ses honoraires à cette étude à hauteur de 3 000 euros TTC.

Le Sivism demande à la commune d'Aunac sur Charente une participation financière concernant ses honoraires. Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur une aide à la réalisation de l'étude préalable (destinée à mettre en évidence la faisabilité et à produire un chiffrage plus précis du coût).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Accepte de participer financièrement pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le projet de création d'une mare pédagogique vitrée pour l'école des Ondines à hauteur de 2 000 euros.
- Donne pouvoir au Maire de signer le mandat administratif qui sera enregistré au compte 657358 en dépenses de fonctionnement budget 2026.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_2026_4_5 - OBJET : Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente les chiffres 2026 préparés en commission des finances courant le mois de mars. Après les présentations de devis qui énoncent les choix de certaines dépenses 2026, il donne lecture des dotations de l'état, de l'état 1259 présentant les impôts 2026 ainsi que les projets prévisionnels 2026 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et vote le budget 2026 avec les chiffres présentés.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_2026_4_6 - OBJET : Vote du taux de fongibilité - exercice comptable 2026

Vu l'article L5217-10-6 du CGCT la M57 introduit la notion de fongibilité de crédits en fonctionnement et en investissement.

Ainsi, l'assemblée délibérante peut autoriser l'ordonnateur à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, ou d'opération à opération, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Pour ce faire, il est utile de fixer par section le pourcentage autorisé.

En sachant que le pourcentage peut être différent d'une section à une autre et ne doit pas dépasser 7,5 % par section. Cette nouvelle procédure permet une plus grande réactivité puisqu'elle évite de réunir l'assemblée délibérante pour prendre une décision modificative (sauf dépenses de personnel).

Le Maire devra alors à la réunion suivante informer son conseil des virements de crédits réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, ou d'opération à opération, à l'exclusion des dépenses de personnel à hauteur de 7.5% par section pour l'exercice 2026.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Désignation des délégués du SBAISSyndicat des Bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette

Le SBAISS (Syndicat des Bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette) déploie ses actions en intégrant la compétence GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal ou plan d'eau, y compris les accès.

La défense contre les inondations et contre la mer

La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines.

Afin de les mener à bien, le syndicat mène les études, travaux et actions concourant à la gestion des cours d'eau et à la prévention des inondations à l'échelle des bassins versants, ainsi que de contribuer à la reconquête du bon état des masses d'eaux, conformément aux orientations réglementaires en vigueur.

Communes concernées : Aunac-sur-Charente, Cellefrouin, Lichères, Mouton, St Ciers-sur-Bonnieure, St Front, La Tâche, Val-de-Bonnieure, Valence et Ventouse

Désignation : Antoine RAFFOUX

Délibération n° D_2026_4_8 OBJET : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en oeuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). À toutes fins utiles, je vous invite à consulter le site internet www.collectivites-locales.gouv.fr qui présente dans l'espace dédié l'ensemble des informations relatives à cette commission.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double¹, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, propose la liste suivante :

1	MME	-	HOFFMANN	Armelle	09/12/1957	12 rue de la charente - Aunac 16460 AUNAC SUR CHARENTE	TF
2	M.	-	LUNE	Philippe	07/12/1956	8 allée des grands champs - Aunac 16460 AUNAC SUR CH	TF
3	MME	-	BOUYSSSET	Céline	29/02/1968	6 rue de l'industrie - Moutonneau 16460 AUNAC SUR CH	TF
4	M.	-	MASSETEAU	Aliptien	08/10/1978	62D rue des écoles - Aunac 16460 AUNAC SUR CH	TF / CFE
5	M.	-	GALLAND	Albert-Alexis	21/11/1949	7 rue de la métairie - Moutonneau 16460 AUNAC SUR CH	TF
6	MME	-	GROS	Marie-Claude	02/08/1957	6 rue des vignauds - Bayers 16460 AUNAC SUR CH	TF
7	M.	-	YVON	Thierry	08/11/1959	71 rue des écoles - Aunac 16460 AUNAC SUR CH	TF
8	M.	-	GAUTHIER	Yves	05/08/1961	113 rue du coteau - Aunac 16460 AUNAC SUR CH	TF
9	MME	-	POINTOT	Isabelle	16/02/1964	2 rue de la métairie - Moutonneau 16460 AUNAC SUR CH	TF
10	M.	-	ROGNON	Thierry	21/09/1966	3 la basse rue - Aunac 16460 AUNAC SUR CH	THRS / TF / CFE
11	MME	-	CARDIN-TINARD	Christelle	03/10/1972	6 route de la garenne - Aunac 16460 AUNAC SUR CH	TF
12	MME	-	LEPRETRE	Armelle	06/04/1974	13 rue de chez piquelot - Chenommet 16460 AUNAC SUR CH	TF / CFE
13	M.	-	QUERAUX	Nicolas	25/03/1975	3 impasse de la combe augier - Bayers 16460 AUNAC SUR CH	TF
14	MME	-	CLAITTE	Julie	07/07/1976	4 rue basse - Bayers 16460 AUNAC SUR CH	TF
15	MME	-	PALOMBO	Vanessa	14/10/1978	13 chemin des rocs - Chenommet 16460 AUNAC SUR CH	TF
16	MME	-	MATHIEU	Edwige	31/05/1979	2 rue de la charente - Aunac 16460 AUNAC SUR CH	TF
17	MME	-	CORDEAU	Caroline	09/11/1987	2 chemin des vergers - chenommet 16460 AUNAC SUR CH	TF
18	M.	-	RAFFOUX	Antoine	16/12/1999	12 bis rue de la levade - Aunac 16460 AUNAC SUR CH	THRS / TF
19	M.	-	BERNARD	Valentin	06/09/2000	14 rue de l'église - Bayers 16460 AUNAC SUR CH	
20	MME	-	FAURE	Nicole	16/05/1962	77 rue des écoles - Aunac 16460 AUNAC SUR CH	TF
21	M.	-	ROSSO	Charles	17/09/1945	52D rue des écoles - Aunac 16460 AUNAC SUR CH	TF
22	M.	-	CHAMPALOUX	Didier	05/06/1956	2 allée combe linde - Aunac 16460 AUNAC SUR CH	TF
23	M.	-	SPANJERS	Henri	01/06/1958	4 chemin des horres - Chenommet 16460 AUNAC SUR CH	TF
24	MME	-	DUTOYA	Jacqueline	04/12/1946	21 rue de la charente - Aunac 16460 AUNAC SUR CH	TF

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_2026_4_7 - OBJET : Camping saison 2026

Monsieur le Maire fait part au conseil que Monsieur ROGNON Thierry, « d'une rive à l'autre », domicilié au 3 la basse rue _ Aunac 16460 AUNAC SUR CHARENTE a candidaté pour entretenir, exploiter et gérer le camping communal pour la saison 2026 du 1er mai au 30 septembre. Monsieur ROGNON Thierry, Conseiller quitte la séance pour ce débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Aunac sur Charente, à l'unanimité des membres présents donne pouvoir au Maire pour signer la convention d'occupation et d'exploitation du camping d'Aunac sur Charente du 1er mai 2026 au 30 septembre 2026 entre Monsieur ROGNON Thierry, « d'une rive à l'autre » et la commune.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Informations et questions diverses

..Désignation des représentants au sein du PETR, des syndicats GEMAPI et du SMVOS de Saint-Amant-de-Boixe

Mail de la CdC Coeur de Charente du 15 avril, transféré aux conseillers le 16 avril
Représentant au PETR : LUNE Philippe
SBCP : MASSETEAU Aliptien

..Commissions thématiques au sein de la CdC Coeur de Charente

Mail de la CdC Coeur de Charente du 15 avril, transféré aux conseillers le 16 avril

Christelle CARDIN-TINARD : "Je vous propose ma candidature afin de participer à l'une des commissions plus particulièrement celles consacrées à l'enfance et à la jeunesse "

Yves Gauthier s'est porté candidat pour la commission "administration générale et finances"

Associations

Bilan des retours par Céline BOUYSSSET

Prochaines réunions du conseil : lundi 1er juin 20h et vendredi 5 juin 20h